

**ASSEMBLÉE NATIONALE**

9 février 2012

---

PROJET DE LOI DE FINANCES RECTIFICATIVE POUR 2012 - (n° 4332)

Commission	
Gouvernement	

**AMENDEMENT**

N° 16

présenté par  
M. Carrez

-----  
**ARTICLE PREMIER**

Rédiger ainsi le début de la première phrase de l'alinéa 66 :

« En 2013 et 2014, le Gouvernement remet au Parlement, au plus tard le 15 octobre, un rapport... (*le reste sans changement*) ».

**EXPOSÉ SOMMAIRE**

Amendement rédactionnel.